

FORET REGIONALE DE SAINT-EUTROPE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

CONTEXTE

Située à un peu plus de 30 kilomètres de Paris sur les communes de Fleury-Merogis, Bondoufle et Ris-Orangis, la forêt de Saint-Eutrope constitue un poumon vert au sein du tissu urbain local. Elle est bordée au sud par la francilienne, au nord par le périmètre du pénitencier de Fleury-Merogis, à l'ouest par un quartier résidentiel de la ville de Fleury-Merogis, et à l'est par l'ancien hippodrome de Ris-Orangis, faisant aujourd'hui l'objet d'un projet de grand stade. La forêt appartenait au ministère de l'équipement, et a été récemment acquise par la région Ile-de-France.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

Développées sur le plateau, la majorité des stations de la forêt sont caractéristiques de la chênaie-charmaie. Plus ou moins hydromorphes, les sols sont profonds, non pierreux et de bonne capacité hydrique, la fertilité est bonne voire élevée sur certaines parcelles. La futaie adulte représente la majorité de la surface boisée, principalement constituée de chêne, mais aussi de châtaignier. Les essences en mélange sont diversifiées : charme, tilleul, châtaignier, robinier, alisier, merisier, bouleau... Au total 16 % de la surface boisée sont par ailleurs occupés par des jeunes peuplements issus de plantation. Il s'agit de reboisements par compensation lors de la création de la francilienne.

Insérée dans un tissu urbain dense, la forêt est parcourue par de nombreux promeneurs (essentiellement des riverains) qui utilisent l'ensemble du réseau de sentiers existant comme itinéraire de promenade. La taille importante du massif ainsi que la diversité de ses ambiances forestières (relief des carrières, chênaie, jeunes peuplements) en font un territoire à fort enjeu d'accueil dans ce secteur. Ceci peut expliquer la faible richesse écologique du massif : soumis à forte fréquentation, et isolé, sans échange possible avec d'autres massifs boisés. Néanmoins, la multiplication des types de milieux (boisements, prairies, friches et cultures, mares forestières) est le point fort de cette forêt, connue pour l'instant pour sa flore et son entomofaune.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

L'Agence des espaces verts souhaite généraliser la futaie irrégulière sur la forêt et tirer parti de toute essence possible dans le boisement. Le chêne conserve une place prioritaire, mais des essences plus diverses seront aussi favorisées, telles que le châtaignier, le tilleul, le charme ou le robinier.

Une stratégie d'accueil sera bâtie pour répondre aux attentes des différents usagers. La forêt doit être reliée aux itinéraires locaux de promenade. La ceinture verte, les itinéraires de randonnée, et les entrées depuis les agglomérations voisines sont un bon moyen de rendre ce bois plus accessible. Enfin, conforter l'intégrité de ce massif isolé dans le tissu urbain est essentiel à sa biodiversité. Les possibilités de circulation pour les espèces ne peuvent en effet qu'être qu'internes à la forêt, il faudra donc veiller à laisser de larges espaces non traversés par les sentiers.

Deux îlots de vieillissement sont désignés pour une surface totale de 7,85 ha, pour favoriser la faune et la flore des vieux bois et bois morts, dans des parcelles de chênaie âgée. L'un

deux est en contact avec la plaine, selon un linéaire de lisière étagée très intéressant à conserver. Des travaux sont prévus pour l'entretien des milieux aujourd'hui remarquables de la forêt : les milieux ouverts, dont l'envahissement par les ligneux est en cours, ainsi que les mares [intraforestières](#)[intra forestières](#).

Voir Annexes 1 (carte des peuplements) et 2 (carte Aménagement).

FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) – MESURES SPECIFIQUES

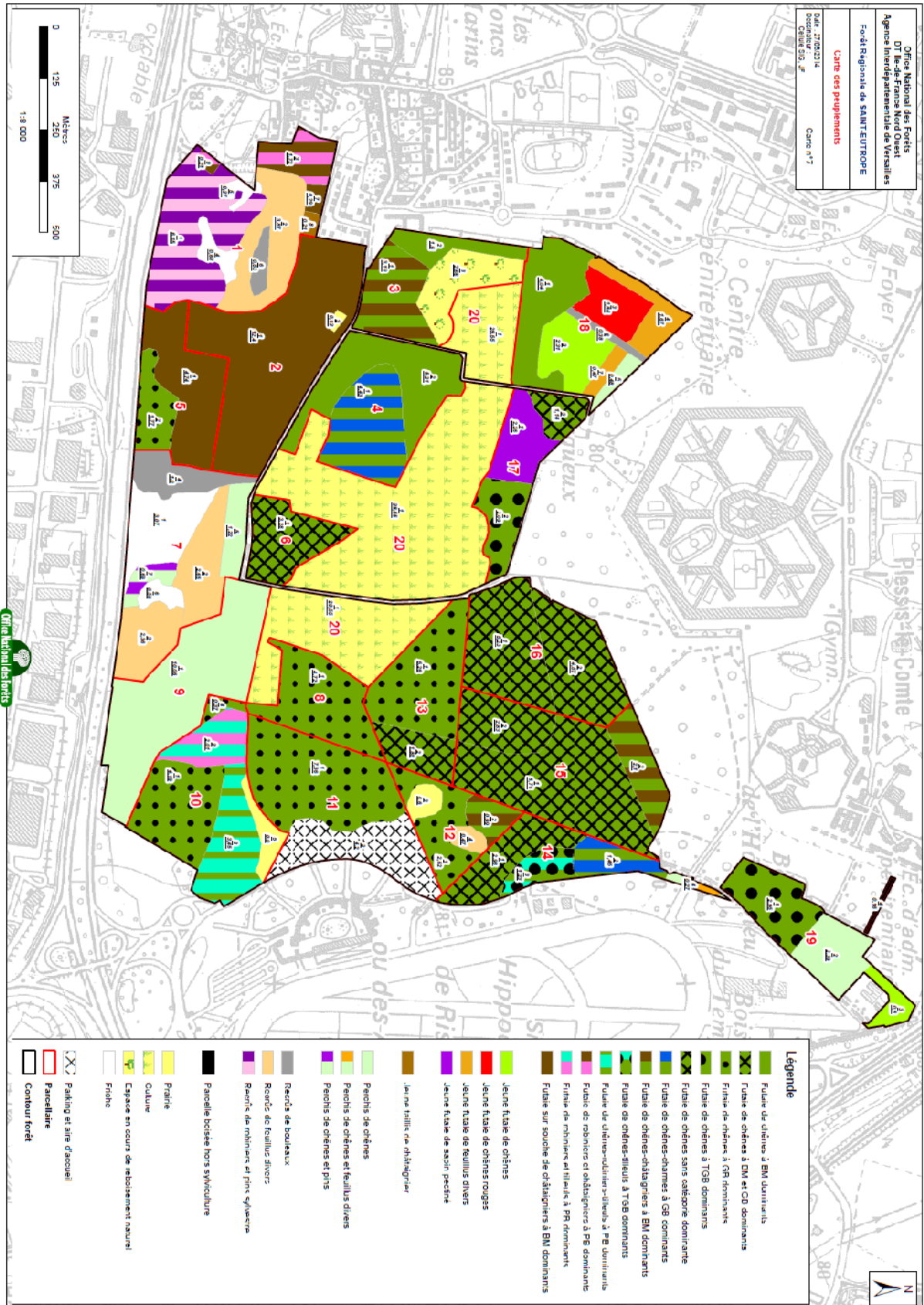
La forêt de Saint-Eutrope contient une ZNIEFF de type 1 de 55 ha pour l'habitat oiseau. L'étoile d'eau, *Damasonium alisma*, présente sur le site, ne l'est que dans la partie louée à un agriculteur. Les mares et ilots de vieux bois sont donc les seules zones concernées en FHVC 1/3 et représentent 39,7 ha.

La forêt régionale de Saint-Eutrope n'est pas concernée par les FHVC de type 4 et 6.

Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Ilots de vieillissement	Exploitation	Maintien des ilots de vieillissement
	3 mares	Fermeture et atterrissement	Curages réguliers et maintien d'un éclaircissement favorable des mares

Annexe 1 : carte des peuplements



Annexe 2 : carte de l'aménagement

